

## SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 mai 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences par visioconférence :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **20-05-372 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 mai 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.6 Expropriation / Lot 4 579 873 / Pôle municipal / TAQ / SAI-M-273900-1804
- 7.5 Mesure disciplinaire / Employé n° 661
- 7.6 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Autorisation de signature / COVID-19
- 16.2 PIIA / 85, rue Brodeur / Réfection et changement de couleur du revêtement de la toiture / Lot 1 546 404 / Zone H1-525 / CCU n° 20-05-61

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 4 mai 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.5 Congé de loyer / 9120-0469 Québec inc. / Espace de restauration / Aréna de Vaudreuil-Dorion / COVID-19
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.2 Servitude / Partie du lot 3 252 203 / Voie cyclable / Rue Henry-Ford / Autorisation de signature
  - 5.3 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-05-346 / Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 180, rue Joseph-Carrier / Usages commerciaux et de services / Lots 6 286 131 et 6 286 132 / Zone I2-128 / CCU n° 20-04-36
  - 5.4 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-05-355 / Adoption de second projet de résolution avec changements / PPCMOI / Rue Boileau et boulevard de la Gare / Projet résidentiel / Lots 4 418 875 et 5 629 332 / Zone H5-305 / CCU n° 19-11-178
  - 5.5 Règlement hors cour / Réclamation / Action sur compte / Dossier Cour du Québec n° 760-22-011686-196 / Autorisation de signature

5.6 Expropriation / Lot 4 579 873 / Pôle municipal / TAQ /  
SAI-M-273900-1804

## **6. Finances et trésorerie**

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 24 avril 2020
- 6.2 Adhésion au programme de l'Union des municipalités du Québec /  
Assurances pour les organismes à but non lucratif
- 6.3 Fixation de taux d'intérêt et d'une pénalité / COVID-19

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des travaux publics / Mutation / Technicien en génie civil 1
- 7.3 Service des travaux publics / Embauche / Entretien des infrastructures
- 7.4 Service des finances et de la trésorerie / Démission / Chef de division –  
Revenus
- 7.5 Mesure disciplinaire / Employé n° 661
- 7.6 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la  
fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Autorisation de  
signature / COVID-19

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

- 9.1 Octroi / Contrat de service / Développement et utilisation d'un connecteur  
bidirectionnel / Accès-Cité / SyGED / Autorisation de signature
- 9.2 Renouvellement / Contrat de service / Téléphonie / Maison Félix-Leclerc /  
Autorisation de signature

## **10. Sports et loisirs**

## **11. Culture et vie communautaire**

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

- 13.1 Contrat annuel de déneigement / Ministère des Transports /  
Autorisation de signature
- 13.2 Ratification / Octroi de contrat / 401-120-20-08 / Réparation d'urgence  
d'un bris d'aqueduc sur une conduite maîtresse sur le boulevard de la  
Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Boileau

## **14. Eaux**

## **15. Génie**

- 15.1 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1752.11 /  
Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable  
polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle  
cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien / Règlement  
n° 1752
- 15.3 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01  
/ Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'ajout  
d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine  
de filtration / Règlement n° 1779
- 15.5 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-R1770.09.1 /  
Services professionnels de surveillance / Travaux de réhabilitation de  
l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de la surface de roulement et  
aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine /  
Règlement n° 1770
- 15.7 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.06 /  
Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de  
l'avenue Saint-Charles / Règlement n° 1770

- 15.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731
- 15.9 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.05 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Saint-Louis / Règlement n° 1770

**16. Aménagement du territoire**

- 16.2 PIIA / 85, rue Brodeur / Réfection et changement de couleur du revêtement de la toiture / Lot 1 546 404 / Zone H1-525 / CCU n° 20-05-61

**17. Environnement**

**18. Réglementation**

- 18.1 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-285 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 – Secteur chemin de la Petite-Rivière
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1694-34 (RMH 330) / Interdiction / Stationnement près d'une mesure de modération de circulation
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1591-04 / Limite de vitesse / Chemin de l'Anse
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1275-286 / Zonage / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1001 – Secteur boulevard de la Gare/rue Maurice-Richard
- 18.5 Adoption avec changements / Règlement n° 1771 / Règlement complémentaire concernant les chiens
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-10 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la reproduction de documents et au contrôle animal
- 18.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Secteur de la Gare
- 18.8 Règlement n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Arrêté ministériel 2020-033 / Poursuite du processus d'approbation référendaire

**19. Direction générale**

- 19.1 Autorisation de la Direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Citoyens**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**20-05-373 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**20-05-374 Congé de loyer / 9120-0469 Québec inc. / Espace de restauration / Aréna de Vaudreuil-Dorion / COVID-19**

CONSIDÉRANT que la Ville loue à 9120-0469 Québec inc. les espaces de restauration de l'aréna de Vaudreuil-Dorion, le tout conformément à la résolution 10-08-681 adoptée le 10 août 2010;

CONSIDÉRANT la demande de suspension du paiement du loyer pour les mois de mars et avril 2020 formulée par 9120-0469 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le casse-croûte ne pourra être exploité durant la période où le loyer ne sera pas exigible;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé un congé de loyer pour les mois de mars et avril 2020 à 9120-0469 Québec inc. pour la location de locaux situés à l'aréna de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**20-05-375 Servitude / Partie du lot 3 252 203 / Voie cyclable / Rue Henry-Ford / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une voie cyclable sur la rue Henry-Ford afin d'assurer une connectivité sécuritaire avec le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet il y a lieu d'établir une servitude de passage en faveur de la Ville sur une partie du lot 3 252 203, d'une superficie approximative totale de 190 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par la firme EXP, en date du 7 mai 2019, dossier VAU-00246895-A1;

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots, Altitude cold storage Limited, consent à l'établissement de cette servitude en faveur de la Ville, en contrepartie d'un montant approximatif de 35 150 \$, représentant une valeur de 185 \$ par mètres carrés, le tout suivant un consentement signé en date du 14 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

(Mesdames Jasmine Sharma et Diane Morin ayant voté contre)

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour l'établissement de la voie cyclable sur une partie du lot 3 252 203, ayant une superficie approximative de 190 mètres carrés, laquelle superficie sera déterminée à la complétion des travaux par une description technique officielle, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à fournir au propriétaire un nouveau certificat de localisation suite la publication de cet acte notarié au Registre foncier du Québec;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-376 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-05-346 / Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 180, rue Joseph-Carrier / Usages commerciaux et de services / Lots 6 286 131 et 6 286 132 / Zone I2-128 / CCU n° 20-04-36**

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 8 mai 2020, de la résolution 20-05-346 relative à l'adoption du premier projet de résolution du PPCMOI sur les propriétés sises sur les lots 6 286 131 et 6 286 132 ainsi que de la résolution modifiée.

**20-05-377 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-05-355 / Adoption de second projet de résolution avec changements / PPCMOI / Rue Boileau et boulevard de la Gare / Projet résidentiel / Lots 4 418 875 et 5 629 332 / Zone H5-305 / CCU n° 19-11-178**

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 12 mai 2020, de la résolution 20-05-355 relative à l'adoption du second projet de résolution du PPCMOI sur les propriétés sises sur les lots 4 418 875 et 5 629 332 ainsi que de la résolution modifiée.

**20-05-378 Règlement hors cour / Réclamation / Action sur compte / Dossier Cour du Québec n° 760-22-011686-196 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-823 prévoyant un mandat pour des services juridiques afin de recouvrer la somme de 43 652,76 \$, due par l'entreprise Future Generation Transport inc., pour des services de sécurité incendie rendus en décembre 2017;

CONSIDÉRANT le recours intenté par la Ville le 24 septembre 2019 à la Cour du Québec, portant le numéro 760-22-011686-196, réclamant la somme de 43 652,76 \$ en capital plus les intérêts de 13 % par année à compter du 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT que l'assureur de la partie adverse, Old Republic Insurance Company, accepte de rembourser à la Ville la somme de 43 652,76 \$ sans toutefois payer les intérêts réclamés;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'avocat mandaté par la Ville dans ce dossier à l'effet d'accepter cette offre;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre de l'assureur Old Republic Insurance Company, de rembourser à la Ville la somme totalisant 43 652,76 \$;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-379 Expropriation / Lot 4 579 873 / Pôle municipal / TAQ / SAI-M-273900-1804**

CONSIDÉRANT la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec le 24 avril 2020, dans le dossier SAI-M-273900-1804, prévoyant l'indemnité à payer à la partie expropriée pour l'acquisition du lot 4 579 873;

CONSIDÉRANT que l'indemnité se détaille comme suit :

- terrain : 5 980 000 \$;
- frais d'experts : 88 542,16 \$;
- dommages : 10 000 \$;
- intérêts sur le solde dû : 209 903,11 \$;
- intérêts sur les frais d'experts : 326,59 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà versé à l'expropriée une indemnité provisionnelle de 3 978 100 \$;

CONSIDÉRANT que des honoraires professionnels de 180 131 \$ ont été encourus dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 5 683 000 \$ en provenance du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux a déjà été affectée à ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le trésorier soit autorisé à émettre à l'ordre de la firme De Granpré, Chait, en fidéicomis, un chèque au montant de 2 310 671,86 \$ en paiement complet et final de toute somme dues en lien avec la décision précitée;

QU'une somme de 785 903 \$ relativement à ce projet soit affectée aux activités d'investissement en provenance du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-380 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 24 avril 2020**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 24 avril 2020 totalisant un montant de 3 159 934,75 \$.

**20-05-381 Adhésion au programme de l'Union des municipalités du Québec / Assurances pour les organismes à but non lucratif**

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville soit autorisée à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Ville;

QUE les OBNL, qui seront éventuellement officiellement reconnus en application de la politique de reconnaissance des organismes de la Ville, soient admissibles, aux fins de l'appel d'offres public ci-dessus mentionné, à cette couverture d'assurances.

« ADOPTÉE »

**20-05-382 Fixation de taux d'intérêt et d'une pénalité / COVID-19**

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-266;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'ensemble des programmes et mesures mis en place par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par DEV Vaudreuil-Soulanges visant les particuliers et les entreprises;

CONSIDÉRANT l'article 481 de la Loi sur les cités et villes qui autorise les municipalités à décréter les taux d'intérêt pour les créances impayées;

CONSIDÉRANT l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale qui permet à une municipalité locale de décréter qu'une pénalité soit ajoutée au montant des taxes municipales exigibles;

CONSIDÉRANT que la Ville doit s'assurer de percevoir les deniers suffisants afin d'être en mesure d'offrir l'ensemble des services à la population;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'application du taux d'intérêt pour les créances impayées fixé à 0 % prévu jusqu'au 31 mai 2020 par la résolution 20-04-266, soit prolongée jusqu'au 22 juin 2020;

QU'à compter du 23 juin 2020, le taux d'intérêt pour l'ensemble des créances impayées soit fixé à 5 %;

QU'à compter du 22 septembre 2020, le taux d'intérêt sur les taxes municipales et les droits de mutation immobilière impayés soit fixé à 8 %;

QU'à compter du 22 septembre 2020, la Ville décrète une pénalité de 0,417 % par mois pour un maximum de 5 % par année pour les taxes municipales et les droits de mutation immobilière impayés;

QU'à compter du 22 septembre 2020, le taux d'intérêt pour les autres créances soit fixé à 13 %.

« ADOPTÉE »

**20-05-383 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 7 mai 2020.

« ADOPTÉE »

**20-05-384 Service des travaux publics / Mutation / Technicien en génie civil 1**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 17 avril 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la mutation de M. Mathieu Benoit Gagnon au poste régulier de technicien en génie civil 1 au sein de la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement du Service des travaux publics, et ce, à compter du 5 mai 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Benoit Gagnon ait une période d'essai maximale de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Benoit Gagnon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-385 Service des travaux publics / Embauche / Chef de division – Entretien des infrastructures**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 13 mai 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Marcel Bélanger au poste régulier de chef de division – Entretien des infrastructures au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 15 juin 2020, au salaire prévu à l'annexe B (classe 15 - échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Bélanger aura une période de probation de neuf mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Bélanger;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-386 Service des finances et de la trésorerie / Démission / Chef de division – Revenus**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Brigitte Prévost, chef de division – Revenus au sein du Service des finances et de la trésorerie, datée du 12 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M<sup>me</sup> Prévost, chef de division – Revenus au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 22 mai 2020;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Prévost pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**20-05-387 Mesure disciplinaire / Employé n° 661**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Olivier Van Neste, directeur général, daté du 19 mai 2020 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par l'employé n° 661;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé n° 661 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire sévère en raison de leur nature;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'employé n° 661 soit suspendu sans solde pour une période de cinq jours ouvrables soit les 20, 21, 22, 25 et 26 mai 2020;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QU'il soit de plus décidé que l'employé n° 661 ne puisse, durant sa suspension, avoir accès aux bâtiments, locaux ou local du syndicat ou sites de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE le directeur général, le directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service des ressources humaines ainsi que tous directeurs ou employés concernés soient instruits d'appliquer la présente résolution, telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

**20-05-388 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Autorisation de signature / COVID-19**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général adjoint, la directrice du Service des ressources humaines et la chef de division – Bibliothèque, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le SCFP – section locale 1432 concernant le rappel au travail de commis aux prêts à la bibliothèque et les horaires de travail à l'occasion de la reprise graduelle des activités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.



« ADOPTÉE »

**20-05-389 Octroi / Contrat de service / Développement et utilisation d'un connecteur bidirectionnel / Accès-Cité / SyGED / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-020 prévoyant l'octroi à la firme PG Solutions d'un contrat pour l'acquisition de logiciels ou progiciels en vue, notamment, de faire la gestion intégrée des activités liées à l'urbanisme et à la gestion documentaire (Syged);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire développer un connecteur bidirectionnel entre ces deux modules;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme pour le développement et l'utilisation de ce connecteur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec la firme PG Solutions pour le développement et l'utilisation d'un connecteur bidirectionnel entre les modules Accès-Cité et SyGED;

QUE soient autorisées à cette fin les dépenses de 300 \$ pour l'activation et de 1 890 \$, payable annuellement, pour le droit d'utilisation;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-390 Renouvellement / Contrat de service / Téléphonie / Maison Félix-Leclerc / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que l'abonnement actuel à la téléphonie de Vidéotron pour la Maison Félix-Leclerc située au 186, chemin de l'Anse prendra fin le 21 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cet abonnement pour une période de 36 mois;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire relatif à l'abonnement de 36 mois pour le service de téléphonie auprès de Vidéotron, et ce, pour un montant mensuel de 29,16 \$, excluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-391 Contrat annuel de déneigement / Ministère des Transports / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat avec le Ministère des Transports (MTQ) portant le numéro 850975316 pour le déneigement par la Ville de certains chemins sous sa juridiction, pour une longueur pondérée de 3 203 km, et ce, en contrepartie d'un montant annuel de 27 975,87 \$, taxes applicables non incluses;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de déneigement du MTQ portant le numéro 850975316.

« ADOPTÉE »

**20-05-392 Ratification / Octroi de contrat / 401-120-20-08 / Réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur une conduite maîtresse sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Boileau**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les travaux d'entretien et de réparation de conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gré à gré a été octroyé à Construction J.P. Roy inc. pour effectuer des travaux de réparation d'urgence, les 21 mars et 2 avril 2020, sur la conduite maîtresse d'eau potable sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Boileau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifiés ladite dépense et le contrat octroyé à Construction J.P. Roy inc., 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec), J6N 0M7, pour la réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur la conduite maîtresse d'eau potable sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Boileau, et ce, pour un montant de 29 814,39 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-393 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1752.11 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien / Règlement n° 1752**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien - appel d'offres n° 401-110-19-R1752.11 » totalisant un montant de 1 610,09 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-394 Ordres de changement n°<sup>os</sup> 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration / Règlement n° 1779**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°<sup>os</sup> 1 et 2 de services professionnels à l'égard des plans et devis et de la surveillance reliés au projet « Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration - appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01 » totalisant un montant de 67 000 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-395 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-R1770.09.1 / Services professionnels de surveillance / Travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de la surface de roulement et aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine / Règlement n° 1770**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de surveillance des travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 7 mai 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-20-R1770.09.1;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc., 435, avenue Saint-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4 pour les services professionnels de surveillance des travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine, et ce, pour un montant de 27 502,02 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-396 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.06 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de l'avenue Saint-Charles / Règlement n° 1770**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de l'avenue Saint-Charles et la rue Marquis, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 11 mai 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par le Service du génie et de l'environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-20-R1770.06;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire d'apporter des modifications substantielles aux plans à l'égard des travaux prévus sur la rue Marquis;

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du cahier des charges administratives particulières du projet réservant au maître de l'ouvrage le droit d'annuler certains travaux prévus au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT que le bordereau distinguait les travaux de la rue Marquis de ceux de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que le retrait des travaux de la rue Marquis ne crée aucune iniquité à l'égard des soumissionnaires;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Meloche, Division de Sintra, 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, uniquement pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de l'avenue Saint-Charles, et ce, pour un montant de 195 662,16 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-397 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 11 mai 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par Tetra Tech QI inc., les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare, et ce, pour un montant de 11 771 380,80 \$, excluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-398 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.05 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Saint-Louis / Règlement n° 1770**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Saint-Louis, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 6 mai 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par le Service du génie et de l'environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-20-R1770.05;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la rue Saint-Louis, et ce, pour un montant de 136 305,45 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-05-399 PIIA / 85, rue Brodeur / Réfection et changement de couleur du revêtement de la toiture / Lot 1 546 404 / Zone H1-525 / CCU n° 20-05-61**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-05-61 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 85, rue Brodeur, le projet de réfection et changement de couleur du revêtement de la toiture de la résidence par du revêtement de couleur noir cobalt (Everest 42 de BP Canada).

« ADOPTÉE »

**20-05-400 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-285 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 – Secteur chemin de la Petite-Rivière**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle concernant la pandémie de la COVID-19 et suivant l'arrêté ministériel 2020-033 en date du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

CONSIDÉRANT que la possibilité pour le Conseil de se prévaloir des dispositions de l'arrêté 2020-033 qui permettent de remplacer la tenue de la consultation publique par une consultation écrite;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-285 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de bureaux et à prohiber les usages C4 »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation ainsi que la tenue d'un registre et du processus régulier d'approbation référendaire en vertu de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**20-05-401 Adoption / Règlement n° 1694-34 (RMH 330) / Interdiction / Stationnement près d'une mesure de modération de circulation**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-34 a été déposé à une séance tenue le 4 mai 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-34 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de modifier la disposition relative au stationnement près d'une mesure de modération de circulation ».

« ADOPTÉE »

**20-05-402 Adoption / Règlement n° 1591-04 / Limite de vitesse / Chemin de l'Anse**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1591-04 a été déposé à une séance tenue le 4 mai 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1591-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 afin de réduire la limite de vitesse permise sur le chemin de l'Anse ».

« ADOPTÉE »

**20-05-403 Adoption / Règlement n° 1275-286 / Zonage / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1001 – Secteur boulevard de la Gare/rue Maurice-Richard**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 mars 2020 le Règlement n° 1275-284 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit être conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT que le comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a désapprouvé ce règlement, le tout tel qu'indiqué à leur résolution n° CA 20-04-29-09 émise le 6 mai 2020, puisque les usages autorisés à la zone C-3-833, prévue à l'article 1 de ce règlement, ne sont pas conformes aux usages prévus à l'aire d'affectation commerciale para-urbaine correspondant à la zone;

CONSIDÉRANT que ces éléments désapprouvés seront corrigés dans un règlement portant le n° 1275-285;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 137.4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut adopter le présent règlement contenant les éléments du règlement n° 1275-284 qui n'ont pas été désapprouvés par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-286 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1001 de façon à prohiber les usages industriels ».

« ADOPTÉE »

**20-05-404 Adoption avec changements / Règlement n° 1771 / Règlement complémentaire concernant les chiens**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1771 a été déposé à une séance tenue le 3 février 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1771 intitulé :

« Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens »

soit adopté avec les changements suivants;

- retrait de toutes mentions à l'égard des notions « chien d'attaque », « chien de protection », « chien entraîné pour la protection aviaire » et « SPCA »;
- retrait de l'obligation d'obtenir une carte de citoyen pour l'enregistrement d'un chien;
- ajout de la précision que le chien doit être présent à l'enregistrement seulement lorsque la lecture de la micropuce est requise;
- remplacer, dans le cas du défaut de fournir l'attestation de code unique de la micropuce, l'engagement à le faire dans les trois mois par l'obligation d'amener son chien au contrôleur animalier au moment de l'enregistrement afin qu'il procède à la lecture;
- retrait de l'autorisation de prise de photos du chien par le contrôleur;
- retrait des frais annuels d'enregistrement et ajout de précisions à l'égard de la mise à jour des informations;
- retrait de l'interdiction de laisser un chien à l'extérieur d'un bâtiment sans surveillance à l'intérieur du périmètre urbain;
- report, pour toute personne détentrices d'une licence de chien émise en vertu du Règlement n° 1510, de la date limite du 30 septembre 2020 pour présenter une nouvelle demande d'enregistrement au 30 juin 2021 et ajout de précisions quant à cette demande.

« ADOPTÉE »

**20-05-405 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-10 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la reproduction de documents et au contrôle animal**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1709-10 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs à la reproduction de documents et aux animaux domestiques et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-05-406 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Secteur de la Gare**

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1731-01 modifiant le Règlement n° 1731 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 295 000 \$ et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-05-407 Règlement n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Arrêté ministériel 2020-033 / Poursuite du processus d'approbation référendaire**

CONSIDÉRANT la résolution 20-05-406 donnant avis de motion et déposant le projet de règlement n° 1731-01 modifiant le Règlement n° 1731 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 295 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle concernant la pandémie de la COVID-19 et suivant l'arrêté ministériel 2020-033 en date du 7 mai 2020, toute procédure référendaire est suspendue, sauf si le Conseil en décide autrement, auquel cas elle doit se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

CONSIDÉRANT que la possibilité pour le Conseil se prévaloir des dispositions de l'arrêté 2020-033 qui permettent la tenue du registre à distance par la transmission de demandes écrites, recevables sur une période de 15 jours;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil choisit de se prévaloir des dispositions de l'arrêté 2020-033 permettant la poursuite du processus d'adoption référendaire et la tenue du registre à distance par la transmission de demandes écrites, recevables sur une période de 15 jours.

« ADOPTÉE »

**20-05-408 Autorisation de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 7 mai 2020.

« ADOPTÉE »

**20-05-409 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**20-05-410 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**20-05-411 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



QU'à 20 h 10 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe